

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné par la greffière par intérim de la Ville, que le règlement numéro 885-22 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de quarante mille dollars (40 000 \$) par un emprunt pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 672-06, 743-12 749-12, 754-13, 783-15, 794-16, de la municipalité de Sainte-Catherine a été adopté comme suit:

- Avis de motion: 18 janvier 2022
- Dépôt du projet de règlement 18 janvier 2022
- Adoption: 8 février 2022
- Approbation du Ministère des Affaires
Municipales et Habitation: 20 avril 2022
- Entrée en vigueur: 2 mai 2022

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au Service du greffe à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h, ou en faisant une demande par courriel au greffe@vdsc.ca

Donné à Sainte-Catherine, ce 2 mai 2022

(Signé) Danielle Chevette

Danielle Chevette, directrice générale
Greffière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Danielle Chevette, greffière par intérim de la Ville de Sainte-Catherine, certifie que conformément à la loi, j'ai fait publier l'avis relatif à l'entrée en vigueur du règlement 885-22.

Ledit avis a été affiché à l'hôtel de ville, au centre municipal Aimé-Guérin et a été publié sur le site internet de la Ville, le 2 mai 2022, le tout conformément au règlement numéro 818-17 concernant les modalités de publication des avis publics.

Signé ce 2 mai 2022

(Signé) Danielle Chevette

Danielle Chevette, directrice Générale et
Greffière par intérim